

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 143 (1998)
Heft: 1

Rubrik: Revue des revues

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

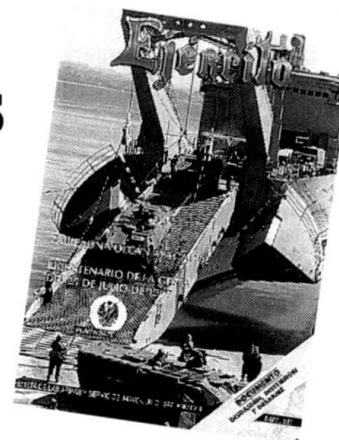
Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Revue des revues

■ Cap Sylvain Curtenaz ■



Swiss Peace Keeper

N° 3, 1997

Répondant aux questions de la rédaction, le professeur Spillmann ne se montre guère optimiste quant à l'avenir de l'engagement désintéressé de l'ONU comme médiateur dans les conflits à venir. Même si le futur du Peace-Keeping ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices, il n'y a aucune raison pour que la Suisse ne fournisse pas un effort plus marqué dans ce domaine. D'une part, relève le professeur Spillmann, l'« acceptation » de la population a changé : ce sont aujourd'hui 66 % des Suisses qui sont favorables à un engagement à l'étranger. D'autre part, l'étendue et la spécificité des tâches liées à de telles missions requièrent une professionnalisation des militaires. Le système de milice a vécu, comme a vécu le rôle d'observateur de notre pays. Le temps est venu pour nos citoyens de franchir à nouveau les frontières, non plus pour échapper à la famine, mais pour contribuer à l'équilibre mondial.

Mosaik

N° 78, 1997

En attendant, il y a aussi à faire à l'intérieur de nos frontières. Le périodique du Groupe Aide au Commandement consacre plusieurs pages à la lutte contre les incendies de forêts dans le Miso. L'engagement a débuté le 16 avril 1997, avec l'aide spontanée de deux unités de l'école de recrues d'infanterie de montagne 12 et s'est terminé le 6 mai. Pour pouvoir dépasser les limites imposées par la durée des cours de répétition, le service d'appui est entré en vigueur le 26 avril.

Le colonel Meier, commandant du régiment de transport aérien 4, en tire plusieurs enseignements. Tout d'abord, la chance... d'être déjà en service et de pouvoir intégrer au régiment le personnel et les moyens d'une école de recrues de transport aérien.

La décision de décréter le service d'appui ensuite, ce qui n'a occasionné aucune friction, l'importance de la mission étant claire aux yeux de tous comme le temps nécessaire à la réflexion. C'est l'immixtion du politique – la région était en période d'élections – et la nature différente des feux qui a rendu la mission difficile. Grâce à une réflexion approfondie – dont le schéma est livré aux lecteurs – les problèmes ont été reconnus suffisamment tôt pour être maîtrisés.

Sur le plan technique, les hélicoptères ont volé au-delà du temps réglementaire, déversant 1,9 million de litres d'eau. Est également à souligner l'engagement conjoint de moyens tels que l'*Alouette III* équipée d'un détecteur FLIR, le drone ADS 90 et le *Super Puma*.

TM Technische Mitteilungen für Genietruppen

N° 3, 1997

Les mines sont aujourd'hui dans le collimateur du CICR qui a lancé une campagne mondiale pour leur interdiction. Le coût de l'enlèvement d'une mine varie entre 300 et 1000 dollars, auxquels viennent s'ajouter les soins apportés aux victimes. Vu sous un autre angle, les problèmes que les mines posent à nos troupes du génie sous-équipées méritent que l'on y réfléchisse. C'est dans cette double optique qu'est réalisé ce numéro de TM.

Au centre du cahier, un important dossier contenant les fiches techniques de 25 mines, et une checklist pour leur neutralisation. Si notre pays a renvoyé les essais d'un moyen de déminage lourd à plus tard, il poursuit ceux d'un moyen de déminage léger pour les mines posées en surface. Deux systèmes, l'un anglo-français et l'autre israélien, montés sur le M-113, ont été testés avec succès. Dommage qu'avec le M-113 les démineurs risquent d'être sur place après les chars de combat... S. Bühler présente la solution choisie pour les troupes d'aviation : un engin démineur à roues, pouvant aussi se transformer en pelle mécanique et élévateur à fourches. De fabrication allemande, l'engin, dans une version antérieure, est utilisé par la Bundeswehr, ainsi qu'au Canada et en Suède. Son fléau a pour première mission de chasser les engins explosifs sur le côté de la piste, permettant de les évacuer ensuite sans dégâts pour le revêtement. L'engagement d'un fusil pour faire détonner les engins à distance est possible depuis la cabine blindée.

Armée Motor/Armée Moteur

N° 9 et 10, 1997

Notre manque d'expérience du combat laisse bon nombre de questions sans réponses. C'est le cas notamment de la survie au combat des équipages de chars. L'adjudant sous-officier Duppenhaler tente, en quelques pages, de répondre aux questions les plus courantes. Durant la guerre du Golfe, les équipages anglais et américains, par peur du T-80, auraient renoncé, contre les ordres, à utiliser leur munition-flèche contre tous les buts blindés, réservant celles-ci à ce seul char. Quelles auraient pu être les conséquences de ce non-respect de la discipline de feu, si l'adversaire avait fait preuve de plus de mordant ?

Que se passe-t-il lorsqu'un char est touché ? Si c'est par un obus-flèche, celui-ci peut, après avoir traversé le blindage, enflammer ou faire exploser munitions et carburants. Mais ce n'est pas une règle absolue. Les éclats sont en tout cas mortels pour l'équipage. Les effets sont plus ou moins semblables en cas

de tir avec une munition à charge creuse. En cas de touché par une munition explosive, une « assiette » de blindage se décolle à l'intérieur du char, mais l'efficacité d'un tel projectile est réduite, voire nulle contre les blindés modernes. Reste l'effet de choc lié à l'explosion.

La survie d'un char et de son équipage dépend de nombreux facteurs et ne peut être quantifiée. La maîtrise du système, la préparation au combat, la discipline de feu sont autant d'éléments qui, ajoutés à la connaissance du terrain et à d'autres paramètres, seront déterminants.

Service militaire des chemins de fer (SMC)

Officier au service militaire des chemins de fer et employé à la direction des CFF, le colonel Lisi est bien placé pour présenter le SMC. La mission de ce service est avant tout d'assurer la liaison, en temps de paix déjà, entre les partenaires de la défense générale et les entreprises de transport. Les officiers de chemin de fer incorporés dans les états-majors remplissent cette tâche. Avec leurs bataillons du génie de chemin de fer, les régiments de chemin de fer contribuent à l'entretien et à la remise en état de l'infrastructure. Faut-il supprimer le SMC ? Non, répond l'auteur qui est d'avis que d'autres réductions de ce service, après celles déjà réalisées par Armée 95, ne seraient possibles que si on démontre qu'en cas de crise les besoins de transports des partenaires de la défense générale seraient couverts par d'autres moyens.

S. Cz.

Vous lisez et appréciez la « Revue des Revues ». Vous parlez le grec moderne ou le polonais. Vous avez aussi de bonnes connaissances générales dans le domaine militaire. Devenez collaborateur de la « Revue des Revues » et prenez sans tarder contact avec le Rédacteur en second (coordonnées à la page d'impressum).